

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à 10:30 h, ce mardi le sixième jour du mois d'avril deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

- -Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac
- -Christian Ouellette, Maire Ville de Delson
- -Jocelyne Bates, Mairesse Ville de Sainte-Catherine
- -Sylvain Cazes, Maire-suppléant- Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 6 avril 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

- M. Normand Dyotte, maire de Candiac
- M. Christian Ouellette, maire de Delson

Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine

- M. Sylvain Cazes, maire-suppléant Ville de Saint-Constant
- M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 5 avril. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

21-04-29

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté et résumé comme suit:



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2021.
- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 30 mars 2021.
- 5.- Présentation et dépôt du rapport financier 2020.
- 6.- Présentation du rapport d'Aquatech février 2021.
- 7.- Varia
- 8.- Question du public
- 9.- Levée de l'assemblée.

21-04-30

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 MARS 2021.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021.

21-04-31

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Sylvain Cazes et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 383,355.71 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 1,366.99 \$ pour un montant total de 384,722.70 \$.

21-04-32

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 30 mars 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-04-33

<u>RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020.</u>

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2020, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement :

Que le Conseil approuve le rapport financier 2020 et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

RAPPORT D'EXPLOITATION DE FEVRIER 2021.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de février 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance

21-04-35

VARIA.

Aucun dossier

21-04-36

QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

21-04-37

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

1690

iles Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)